



Pôle d'Equilibre Territorial Rural

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 29 JANVIER 2026

A 14h00 à la Salle du Conseil de la Mairie d'Aubiet

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier, à 14h à la salle du Conseil de la Mairie d'Aubiet, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents titulaires :

Gérard ARIES, Patrick BET, Ronny GUARDIA-MAZZOLOENI, Gaëtan LONGO, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON.

Etaient présents suppléants :

Alain BERTHET, Gérard ROEHRIG, Marylin VIDAL.

Excusés ou absents titulaires : Xavier BALLENGHIEN Thierry CAMBOURNAC, Julien DELIX, Francis IDRAC, Guy LAREE, Hervé LEFEBVRE, Sandie MAGNOAC, Valérie MANISSOL, Jean-Jacques SAGANSAN, Franck VILLENEUVE.

Excusés ou absents suppléants : Muriel ABADIE, Jacques ALFENORE, Alain BAQUE, Florence CHEBASSIER, Maryse CLAVERIE, Eric DAUBRIAC, Jérémy LAGARDE, Patrick MAHO, Guy MANTOVANI, Bernard MONLIBOS, Claire NICOLAS, Martine ROQUIGNY, Alain SCUDELLARO, Eric TRUFFI.

Procuration :

Néant.

Secrétaire de séance :

Gérard Aries

Etaient présentes (agents du PETR) :

Aurélie BEGOU, Julie FLEURIAULT, Jacqueline MATURI.

Délégués en exercice : 17

Délégués votants : 10

Quorum : 9

Procuration : 0

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Gérard ARIES est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- I. Validation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2025
- II. Rappel des décisions prises par le Président
 - 1. DC2025_11_02 – décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre
- III. Délibérations
 - 1. Débat d'Orientation Budgétaire
 - 2. Validation du montant de la contribution 2026 des EPCI
 - 3. Validation des avenants aux conventions PVD des cinq EPCI du territoire
- IV. Questions diverses
 - 1. Vélos de Pays
 - 2. Accueil des futurs élus

I - Validation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2025

Le procès-verbal du dernier Conseil Syndical du 6 novembre 2025 est soumis à l'approbation des conseillers syndicaux.

Le Président demande si le document appelle d'éventuelles observations et/ou modifications.

Aucune autre observation n'est formulée.

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

II - Rappel des décisions prises par le Président

Une décision a été prise par le président, depuis le dernier Conseil Syndical.

Dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Syndical au Président, le Président rend compte de la dernière décision prise depuis le 6 novembre 2025 (en application de l'article L. 2122-23 du CGCT).

DC2025_11_02 – décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre, afin de régulariser un dépassement de crédits pour les dépenses de « Autres charges de gestion courantes » (*abonnements logiciels informatiques*).

Les membres du Conseil Syndical en prennent connaissance.

III - Délibérations

1. Débat d'Orientation Budgétaire

Le président engage le Débat d'Orientation Budgétaire à l'appui du rapport d'orientation budgétaire et des annexes, transmis le 21 février 2026 à l'ensemble des membres du conseil syndical.

Les points suivants sont présentés :

I - Bilan 2025 et perspectives 2026

A/ Section de fonctionnement

1- Budget global de fonctionnement, réalisé 2025 et perspectives 2026

Le président informe que le PETR présentera un résultat de fonctionnement positif pour l'exercice 2025, dû en partie à la vacance de deux postes. Il souligne la bonne gestion de la structure qui depuis deux années consécutives affiche des résultats excédentaires, faisant suite à des résultats déficitaires en section de fonctionnement depuis 2020.

2- Présentation des évolutions budgétaire et perspectives 2026 par mission

Le président présente les dépenses par mission, réalisées en 2025 et prévues en 2026.

Mission Culture

Une évolution de 45 000 € est prévue, dans le cadre du projet Culture en lien avec TACCT. Ce projet ne sera réalisé que si les subventions sont acquises, les demandes sont en cours, et ne figurent pas dans les recettes car incertaines.

Le projet culturel se saisit des problématiques traitées par le Pays Portes de Gascogne. La « traduction » du Tacct en culture a pour objectif de sensibiliser les publics à la fois aux enjeux de l'adaptation au changement climatique mais également de mieux comprendre les décisions qui seront prises par les élus dans ce domaine.

Par ailleurs, il est précisé que le secteur culturel traverse actuellement une crise inédite dans l'histoire des politiques culturelles depuis l'après-guerre. Cette crise se fait sentir sur nos territoires, les acteurs culturels sont extrêmement fragilisés. Dans ce contexte, la fondation Carasso a lancé un appel à projet à destination des collectivités et/ou acteurs culturels en milieu rural. Le PETR comptait y répondre, mais 4 acteurs culturels du territoire ont également l'intention d'y répondre et ont demandé au PETR d'être partenaire. Une réflexion est en cours pour une candidature commune et ainsi obtenir plus de chances d'être retenu.

Marketing Territorial

Une évolution des dépenses est prévue pour l'édition d'un livret de présentation du Pays, destiné aux nouveaux élus du territoire, suite aux élections municipales de mars 2026.

Transition écologique – dispositifs COT et TACCT

Les dépenses 2025 sont décalées sur 2026, en raison du départ de la chargée de mission en août, remplacée à partir d'octobre, par Anais GARNAUD.

Le président informe que dans le cadre du dispositif COT, l'Ademe a attribué une étoile à chaque EPCI. Cette étape montre que la dynamique de la transition écologique est bien engagée sur notre territoire. Il est rappelé que 50% de l'aide forfaitaire de l'Ademe sera reversée aux EPCI.

Vélos de Pays

Le président informe que l'ANCT accompagne le PETR afin de définir un nouveau modèle de gestion de la flotte des vélos qui soulage le PETR et les offices de tourisme de la partie technique et logistique du projet. Ceci permettra de se concentrer sur le volet animation et sur le développement du projet.

Le président rappelle qu'il est important de mener l'étude à son terme afin de nous aider à nous positionner sur le modèle économique des vélos de Pays. En effet, les vélos de Pays sont ancrés sur le territoire et tous mis en location chez des hébergeurs et ou professionnels du tourisme. Cette innovation mise en place il y a une dizaine d'années est désormais inscrite dans le paysage. Il nous faut donc faire perdurer cette dynamique et engager une réflexion sur une autre innovation en

adéquation avec nos besoins, et en trouvant un dénominateur commun avec les EPCI qui constituent le PETR.

Par ailleurs le PETR engage en 2026 un partenariat avec le CDTL afin de déployer le label accueil vélo sur le territoire ce qui devrait contribuer à renforcer la communauté d'acteurs touristiques autour du projet vélo.

Gérard Ariès souhaiterait qu'une solution soit trouvée pour retirer les vélos de l'OT 3CAG. Il demande si les vélos pourraient être revendus à des prestataires privés.

La flotte de vélo ne peut pas être revendue (elle a été financée par des fonds européens) mais l'étude Espélia vise justement à identifier un modèle qui prenne en considération les attentes des Offices de tourisme (qui divergent d'un office à l'autre).

Les élus s'interrogent sur les perspectives liées à la pratique du vélo sur ce territoire car ils ne constatent pas d'augmentation d'usagers du vélo.

Les chiffres montrent qu'à l'échelle nationale la pratique du vélo augmente, y compris en milieu rural.
Aucun chiffre n'existe sur ce territoire pour objectiver cet élément.

L'étude doit se terminer en avril et les élus souhaitent que des décisions soient prises rapidement.

Conseil de Développement

Le président informe qu'une étudiante de niveau Master, va effectuer un stage de quatre mois dans le but de redynamiser et renouveler le Conseil de Développement, suite aux élections municipales de mars.

Gaëtan LONGO propose de mettre en lien le Conseil de Développement Local qui avait été créé au sein de la CCGT et le PETR.

Leader

Il est annoncé l'organisation d'un EDUC TOUR Leader.

Territoire d'Industrie

Le président informe que le dispositif Territoire d'Industrie est toujours maintenu sur les deux département 32 et 82, avec le PETR en chef de file.

Le recrutement d'un nouveau chargé de mission vient d'être lancé pour une prise de poste au plus tôt en avril.

Les points suivants sont présentés :

3- Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

L'évolution des dépenses réelles est présentée, indiquant une sous réalisation en 2025 due au décalage des actions TACCT, à l'absence d'actions du Conseil de Développement ainsi qu'à la prise en charge à 100% par l'ANCT de l'étude Vélos de Pays.

Une hausse pour 2026 est prévue, elle s'explique par la reprise des activités liées au TACCT et Territoire d'Industrie, ainsi qu'à la mise en œuvre du projet TACCT/Culture.

4- Recettes de fonctionnement : contributions des EPCI membres et subventions

Le président présente les évolutions des contributions des EPCI et propose de maintenir le montant à 3.50 € par habitant.

Il informe d'une hausse des subventions attendues pour 2026 en raison de la reprise des actions dans le cadre du TACCT, du COT et Territoire d'Industrie.

Il tient à souligner que les dépenses de salaires et charges sont subventionnées à hauteur de 71%.

B/ Section d'investissement

1- Budget global d'investissement, réalisé 2025 et perspectives 2026

Le président informe que le PETR présentera un résultat de d'investissement positif pour l'exercice 2025, comme prévu.

Les points suivants sont présentés :

2- Evolution des dépenses et recettes d'investissement

Mis à part les investissements courants comme matériel informatique et mobilier, aucun investissement important n'est programmé pour 2026.

Toutefois pour 2026 le résultat de la section d'investissement sera déficitaire de l'ordre de -22 900€.

En effet les amortissements (vélos) inscrits en recettes, diminuent, alors que se poursuivent les amortissements des subventions d'équipement (vélos) inscrits en dépenses, entraînant ainsi un déficit de la section.

La section d'investissement reste cependant excédentaire, avec un résultat cumulé prévisionnel de 136 000€ fin 2026.

II - Présentation des engagements pluriannuels

La liste des engagements est présentée.

III - Gestion de l'encours et de la dette

Le recours à une ligne de trésorerie pour 2026 n'est pas prévu.

Jean-Luc SILHERES propose de se rapprocher de l'établissement bancaire afin de connaître le montant des frais dans le cas d'une interruption de demande de ligne de trésorerie d'une année sur l'autre.

Il préconise, si cela est possible, de conserver cette ligne de trésorerie sans l'utiliser. En effet, il s'avèrera peut-être plus compliqué à l'avenir d'en ouvrir de nouvelles si un nouveau besoin apparaît.

IV – Structure des effectifs et dépenses de personnel

A/ Structure des effectifs

Au 1^{er} janvier 2026, le PETR emploie 6 agents contractuels

Le recrutement d'un 7^{ème} agent est lancé pour le poste Territoire d'Industrie.

A partir du 1^{er} mai, le poste de responsable administrative et comptable passera à 0.50 ETP, dans le cadre d'une retraite progressive. Une personne sera donc recrutée à 0.50 ETP pour ramener la mission sur 1 ETP.

B/ Présentation des dépenses de personnel et frais assimilés

Les dépenses 2026 présentent une hausse par rapport à 2025, due à la vacance des postes TE et TI sur plusieurs mois l'an dernier.

Le président demande aux membres du conseil syndical s'ils souhaitent que des précisions soient apportées au rapport d'orientation budgétaire, qui vient de leur être présenté.

Aucune demande n'étant formulée, le président propose aux membres du conseil syndical de délibérer afin d'acter la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil Syndical décide :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026
- de prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel s'est tenu le DOB

Vote à l'unanimité

2. Validation du montant de la contribution 2026 des EPCI

Faisant suite à la présentation du rapport d'orientation budgétaire, qui propose le maintien de la contribution des EPCI à 3,50€ pour 2026, le tableau des montants par EPCI est présenté :

| | Contributions 2026 / Insee 2023 (<i>population totale</i>) | |
|---------------------------------|---|--------------------|
| CC Lomagne Gersoise | 70 028 € | 20 008 hab. |
| CC Gascogne Toulousaine | 61 855.50 € | 17 673 hab. |
| CC Bastides de Lomagne | 40 999 € | 11 714 hab. |
| CC Coteaux Arrats Gimone | 38 657.50 € | 11 045 hab. |
| CC du Savès | 35 630 € | 10 180 hab. |
| TOTAL | 247 170 € | 70 620 hab. |

Le président propose aux membres du conseil syndical de délibérer afin de valider la contribution 2026 des EPCI.

Le Conseil Syndical décide :

- de valider le montant de la contribution 2026 des EPCI à 3.50 € par habitant, tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

Vote à l'unanimité

3. Validation des avenants aux conventions PVD des cinq EPCI du Territoire

Les conventions Petite Ville de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) des communautés de communes du territoire devaient normalement prendre fin au 31 mars 2026.

Des négociations sont en cours afin de prolonger ce dispositif et le financement des chefs de projets jusqu'au 31/12/2026.

Par anticipation, les cinq communautés de communes ont réuni leur comité de pilotage afin de valider des avenants des conventions-cadre initiales.

Ces avenants intègrent la prolongation du programme "Petites Villes de Demain" jusqu'au 31/12/2026 et pour certains, la prolongation de leur ORT à une date postérieure, pouvant aller jusqu'en 2032.

En effet, l'Opération de Revitalisation de Territoire est un dispositif législatif autonome créé par la loi ELAN et qui met à disposition des collectivités des outils pour porter et mettre en œuvre un projet de revitalisation sur son territoire. Plusieurs collectivités ont ainsi souhaité prolonger leur dispositif ORT après 2026, pour poursuivre la mise en oeuvre de leur démarche de revitalisation.

Par ailleurs, les avenants des conventions de la 3CAG et de la CCGT intègrent d'autres modifications de leur convention-cadre, portant sur la définition des secteurs d'intervention de leur ORT (modification de périmètre de secteur existant et création de nouveaux secteurs sur la commune principale) et sur l'abondement du plan d'actions par de nouveaux projets concourant à la stratégie de revitalisation.

Ces avenants doivent être signés avant le 31/03/2026.

Le PETR étant signataire de ces conventions, il doit également signer ces avenants.

Le Conseil Syndical décide :

- de se positionner pour la prolongation des PVD valant ORT du territoire
- d'approuver l'intégration à ces avenants de prolongation d'autres modifications de la convention cadre initiale
- d'autoriser le président à signer les avenants de prolongation avant le 31/03/2026.

Vote à l'unanimité

IV- Questions diverses

1. Vélos de Pays

Ce sujet a été discuté lors du débat d'orientation budgétaire.

2. Accueil des futurs élus

L'équipe fait part aux élus de la préparation d'un livret, d'une newsletter, et d'un parcours de présentation du PETR à l'intention des nouveaux élus (conférence des maires d'accueil en Juin, tournée des EPCI pour présenter le PETR, organisation de webinaires thématiques, etc....).

Afin de rencontrer les nouveaux maires, des interventions au sein des instances des EPCI seraient idéales.

Gaétan Longo précise que concernant la Gascogne Toulousaine, les commissions seront opérationnelles en septembre.

3. Prochaine réunion du Conseil Syndical

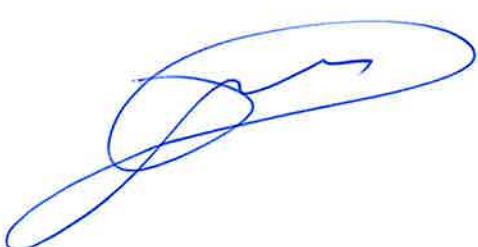
Il est rappelé aux élus présents que la prochaine réunion du conseil syndical se tiendra le mardi 24 février à 18h, au siège de la CCBL à Mauvezin.

L'ordre du jour étant épousé et plus aucune question diverse n'étant évoquée, le Président remercie l'assemblée et clôture la séance à 15h.

SIGNATURES

Le secrétaire de séance,
Gérard ARIES

Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI



**PAYS
PORTES DE
GASCOGNE**
PÔLE
D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL
ET RURAL
05 62 67 97 10
86 RUE NATIONALE, B.P.15, 32 201 GIOMONT CEDEX

